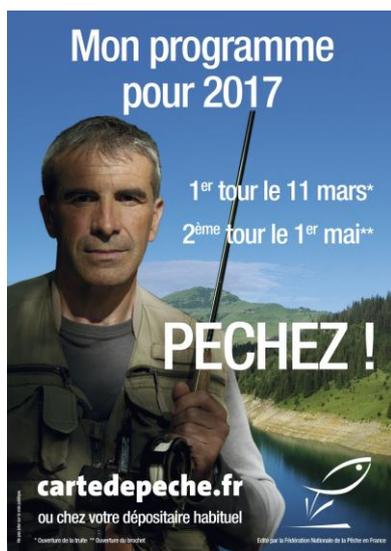


11 mars : ouverture de la pêche

## Le meilleur programme 2017 pour 1,5 million de Français : aller à la pêche !

COMMUNIQUE DE PRESSE



Finies les sombres journées d'hiver, finie la télévision et son cortège de mauvaises nouvelles. **Samedi 11 mars, c'est l'ouverture de la pêche de la truite<sup>1</sup>**. Un grand moment qui sera suivi quelques mois plus tard par l'ouverture de la pêche du brochet, le lundi 1<sup>er</sup> mai<sup>2</sup>.

Retrouver la nature, profiter des premiers rayons de soleil, prendre plaisir en famille ou entre amis, être soi-même : voilà LE « programme 2017 » que la pêche de loisir promet à ses **1,5 million de pratiquants**.

« Notre loisir est populaire parce qu'il est l'un de seuls à réunir plusieurs générations autour d'une même passion. Il est également l'un des seuls à être accessible au pied de chez soi, en ville ou en pleine campagne. Quel plaisir, quel régal que de se ressourcer, quelques heures ou de longues journées, au bord de l'eau en

contact avec la beauté de la nature », souligne Claude Roustan, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Avec ses 500 000 km de cours d'eau, dont 15 000 km de fleuves, ses nombreux plans d'eau et ses 83 espèces de poissons, la France ne fait pas de promesse en l'air aux amoureux des milieux aquatiques. Pêcher, c'est du plaisir assuré, quel que soit son lieu de résidence ! D'ailleurs les français ne s'y trompent pas : ils sont les plus nombreux d'Europe à se rendre au bord des cours d'eau pour y taquiner truites, carpes, goujons, brochets, perches, sandres, silures... **A l'occasion de l'ouverture surtout ne vous absteniez pas... Pêchez !**

*La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 600 associations locales de pêche (AAPPMA).*

<sup>1</sup> Samedi 11 mars, c'est l'ouverture de la pêche de la truite dans la plupart des cours d'eau de première catégorie en France (sauf dérogations préfectorales).

<sup>2</sup> L'ouverture de la pêche du brochet est fixée nationalement au 1<sup>er</sup> mai dans les cours d'eau de seconde catégorie (sauf dérogations préfectorales). C'est à partir de cette date que les pratiquants peuvent utiliser toutes les techniques de pêche.

Contact presse : **Diane Hervé-Bazin, responsable du service communication** - Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques. **01 48 24 94 84.**

[d.hervebazin@federationpeche.fr](mailto:d.hervebazin@federationpeche.fr)